



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

**PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX DETENUS ET AUTRES
VICTIMES DE TORTURE EN ARRIERE PROVINCE A L'EST DE LA
R.D.CONGO (PAVIT)
Rapport semestriel de Juillet à décembre 2003**

Bukavu-Kamituga, Sud-Kivu (RDC), le 30 janvier 2004.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

AVERTISSEMENT:

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit sans citer la source.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

CONTEXTE GENERAL

Voici un rapport qui porte sur des activités menées dans un contexte différent de celui du rapport précédent. En effet, en cette deuxième moitié de l'an 2003, le paysage politique de la RDCONGO a connu des changements politiques considérables que d'aucuns présentent comme marquant un tournant décisif dans l'histoire du pays.

Les armées d'occupation rwandaise ont en effet quitté **officiellement** le territoire congolais depuis l'année 2003. Certes, le long des frontières, à l'Est, des voix s'élèvent pour dénoncer des tentatives de ré-infiltration, une sorte de retour par la fenêtre de ceux qui prétendent à la face du monde marquer leurs bonnes intentions en sortant par la grande porte ; mais il n'en reste pas moins que la population de Bukavu et d'ailleurs a commencé à croire au retour de la paix en voyant partir sous escorte de la MONUC les alliés étrangers des rebelles du RCD.

Par ailleurs, les parties impliquées dans le conflit congolais semblent enfin avoir trouvé un compromis, bien qu'inédit, lequel a été marqué par l'accouchement difficile de l'accord global et inclusif signé à Sun-city (République sud-africaine) en décembre 2002. Les termes du moment sont, au niveau central, la réunification effective de territoires anciennement sous divers contrôles, la formation d'un gouvernement d'union nationale, la mise en place des institutions de la transition, la fusion ou superposition des armées, etc.

Mais pour le commun des congolais, cette période est celle d'une attente difficile ponctuée de crimes crapuleux, de vols, de viols, de tortures et de différentes autres formes de violation des droits de l'homme. La recrudescence de la violence et la généralisation d'un climat d'insécurité en milieu paysan semblent être la conséquence d'une machine gouvernementale trop chargée et qui donc met trop de temps à démarrer.

Dans les milieux ruraux généralement enclavés et donc tenus en marge des tractations politiques qui se déroulent en haut lieu, la population est à la merci des bandes armées qui

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

continuent à faire la loi et soumettent au martyr les rescapés d'une guerre qui, en 7 ans, a fauché près de 5 millions de congolais.

C'est dans ces contrées, loin des cameras et des ONGs nationales et internationales des droits de l'homme que KAF a mener ses activités durant cette année 2003. La fondation KAF Travaille précisément dans la ville de Kamituga (160 000 habitants) qui est le centre judiciaire des territoires ruraux de Mwenga et Shabunda, d'une superficie de 36 000 km2.

De manière plus spécifique, à BUKAVU, à l'Est du pays, le climat semble apaisé bien qu'une rumeur persistante mette en garde contre le risque d'une troisième rébellion, laquelle serait en préparation. Des noms sont même cités. Entre temps, dans les forêts, les redoutables INTERAHAMWE organisent et mènent régulièrement des opérations de vols et de viols contre des localités rurales. Maisons incendiées, élevages emportés, personnes enlevées, les populations villageoises ne savent plus à quel saint se vouer : Les autorités restées en place semblent l'avoir reléguée aux oubliettes, très occupées qu'elles sont à guetter chacune son poste dans les institutions qui se mettent en place dans la capitale.

Bien plus, les quelques hommes armés restés en poste dans certains coins pour représenter l'autorité publique et « protéger la population et ses biens » rappellent eux non plus qu'ils n'ont point touché leur solde depuis belle lurette et exigent sans admettre de dérober leur ration aux voyageurs et aux paysans.

Tel aura été en tout cas pendant longtemps la situation dans la ville minière de KAMITUGA qui a accueilli à plusieurs reprises les missions d'assistance de la KAF aux victimes de la torture. Cette cité située à près de 185 Km de la ville de Bukavu, par voie routière, aura souvent été le théâtre des affrontements armés tout au long de ces pénibles années de guerre. Voici une cité dont le contrôle est passé entre les mains des troupes de l'AFDL, de celles des forces rwandaises occupantes, les forces du RCD, des forces de résistance populaire, les fameux Mai-Mai, des INTERAHAMWE.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

En cette deuxième moitié de l'année 2003, la population de KAMITUGA est une population meurtrie qui n'en peut plus d'avoir vu son sol transformé si souvent en champ de bataille. La route vers la ville de Bukavu est devenue définitivement impraticable, plongeant ainsi la ville dans un enclavement sans précédent. Sans cette seule voie de communication, la ville n'est plus que l'ombre d'elle-même : les produits de première nécessité coûtent une fortune parce que le seul moyen de transport possible est demeuré l'avion, près de 25 minutes de vol.

A Kamituga, pas une seule chaîne de radio, quelques chaînes internationales étant seules à être captées sur ondes courtes. Non plus, pas de possibilité de communication téléphonique, seulement deux ou trois postes phoniques soumises aux caprices météorologiques. Puis, c'est le comble, il n'existe plus de communication par voie routière. Bref, une ville enclavée au sens propre du terme.

Mais à côté de cela, deux commandements militaires se tolérant à peine pour cause de leurs récentes inimitiés mais qui vivent chacun sur le dos de la population : Un sous les ordres du commandant bataillon ANDRE des forces du RCD trouvé en place à l'heure du cessez-le-feu et un autre sous ALUNDA des forces Mai-Mai récemment sortis de la forêt pour répondre à l'appel de la réunification. Puis c'est une étonnante pléthore de services administratifs qui imposent des taxes diverses sur la piste d'atterrissage et au marché. Plus remarquable encore est, sur le plan judiciaire, le nombre d'autorités qui prétendent rendre justice, opérer des arrestations et décider de la détention des personnes.

La ville est, officiellement, du ressort du tribunal de grande instance d'UVIRA, siège secondaire de KAMITUGA. Mais le parquet n'est composé que d'un seul magistrat en la personne du procureur de la république résident, lequel est évidemment débordé par la multiplicité des tâches relevant de ses compétences car seul dans un vaste ressort. Le tribunal ne vient qu'irrégulièrement siéger en chambre foraine pendant près d'une semaine au cours de laquelle les dossiers enregistrés aux greffes(civil et pénal) sont examinés et jugés d'une manière expéditive. Telle est en synthèse toute l'organisation judiciaire de la

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

place : deux greffes et un magistrat du parquet permanents, puis des juges qui descendent périodiquement en provenance d'Uvira, à près de 350Km à vol d'oiseau dans le sud-est de la province.

A côté de cette organisation dotée du pouvoir de rendre justice au regard du droit positif subsistent, en parallèle, l'autorité militaire Mai-Mai et celle de l'ex 64^e bataillon du R.C.D. Tous ces militaires se payent régulièrement le luxe de connaître de litiges parfois de droit privé, de faire arrêter, de détenir et même de torturer à mort le « fautif » avant d'en exiger des amendes et autres frais en guise d'exécution de la « sentence ».

L'autre pouvoir « judiciaire » parallèle est celui que représentent les tribunaux coutumiers. Le tribunal du territoire dont la première chambre est établie à MWENGA- centre s'est fait installer un deuxième bureau à Kamituga. Puis viennent les tribunaux de la collectivité des Wamuzimu dont celui de KATUNGA (chambre I), celui de MERO (chambre II) et le tribunal itinérant établi à « La rigole » vers le quartier KALINGI. Comme si cela ne suffisait pas, l'entourage du chef coutumier, le Mwami LONGANGI , tranche de son côté des litiges, prononce des sanctions et, par ailleurs, fait payer aussi des taxes.

La conséquence de ce qui précède est que des personnes sont parfois envoyées en détention au cachot sans que le procureur en soit tenu au courant.

En outre, vu les mentions portées par les policiers en poste sur certains billets d'écrou, le niveau de connaissance du droit des OPJ est visiblement très bas: Ils sont incapables d'apprécier la légalité d'un motif d'arrestation, ce qui les expose à être induits en erreur par tous ces juges coutumiers. Aussi projetons-nous, si nous en avons les moyens, d'organiser un atelier de remise à niveau du personnel judiciaire de la cité pour cette année 2004. C'est, sans conteste, la première chose à faire pour mettre un frein aux détentions arbitraires que cautionnent parfois des OPJ peu ou pas informés.

Un autre constat malheureux qui persiste pourtant dans la ville, est l'état critique des lieux de détention. Les conditions carcérales y sont toujours aussi alarmantes que lors des missions

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

précédentes de KAF, ce qui laisse craindre que ne s'éternise une situation qui pourtant n'a que trop duré. KAF est résolument déterminé à changer cet état de choses, mais, hélas ses moyens sont très limités face à des actions dont l'envergure et la durée commandent des possibilités assez considérables.

Qu'à cela ne tienne, en attendant que les possibilités financières de la fondation connaissent, nous l'espérons, une amélioration, un modeste stock de médicaments et de vivres a été distribué aux détenus des différents amigos de la place lors des missions de KAF en ce deuxième semestre de 2003. Ce geste symbolique a été fort apprécié aussi bien des détenus que des geôliers. Ces derniers sont très contents de notre action différente des autres agents humanitaires et activistes des droits de l'homme nationaux et internationaux qui viennent à Kamituga en touristes. Toutefois, il sied de signaler que les problèmes demeurent les mêmes comme en 2002 avec de prisonniers qui couchent à même le sol, sans alimentation, exposés aux maladies et aux insectes et bestioles de tous genres.

A la fin de cette année 2003, la ville ne compte plus que trois prisons dénommées **Amigos** . Il s'agit de celle de MERO, de l'auditorat militaire et celle du bureau 2 bataillon RCD, laquelle est installée dans un ex-laboratoire (chimique) de la SOMINKI.

De l'avis de Monsieur KITAMBALA, secrétaire de l'administrateur du territoire résident, la mise hors d'état de fonctionnement du cachot de KATUNGA ramène à trois le nombre de lieux de détention pour une population estimée à 160 000 habitants, ce qui laisse entrevoir le risque de surcharge des cachots restants ou de création de lieux de détention clandestins par certaines autorités militaires, administratives ou coutumières. Il a été formellement demandé à KAF de plaider et d'obtenir les moyens nécessaires pour la restauration de ce lieu de détention qui était composé de trois cellules et construit en planches.

En somme, le travail de KAF pour ce deuxième semestre 2003 a consisté à faire la visite systématique des détenus dans les **amigos** afin, non seulement d'étudier les conditions de vie des prisonniers, de les écouter et de prendre acte des traitements qu'ils subissent , mais aussi de plaider la libération des personnes détenues en marge de la loi, personnes pour

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

lesquelles des relaxations ont été obtenues. Ce travail, faisant l'objet de ce rapport, a été réalisé par **Laurent KASINDI**, juriste et coordonnateur du projet KAF- Bukavu avec Maître **Kizungu LOOCHI**, avocat près la cour d'appel de BUKAVU (RDC) en qualité de plaideur et d'expert en droits de l'homme. Une équipe importante des professionnels de santé et des agents administratifs y ont joué un rôle non -négligeable.

Notre action a permis, d'après les Officiers de Police Judiciaire et le Procureur, aux autorités militaro-judiciaires de la ville de KAMITUGA de faire une auto- évaluation de leur attitude face aux justiciables à la lumière des textes légaux en vigueur en R.D.Congo et aussi des Instruments internationaux de protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Dans l'ensemble, nos interventions ont été menées en faveur des personnes arrêtées et détenues pour des faits civils, infractions d'importance mineure ou de sorcellerie, règlement de compte avec telle autorité, etc. Et la plus grande satisfaction pour KAF est d'avoir permis que des familles soient enfin réunies pour fêter Noël ensemble, et ce grâce à la dernière descente de KAF sur KAMITUGA en l'an 2003, descente effectuée pratiquement à la veille de la fête de la nativité.

Le présent rapport épinglera aussi des cas saillants de violation des droits de l'homme dans la ville de Kamituga au moment où notre mission de décembre 2003 a été effectuée.

Bien qu'il reste tant à faire, KAF ne saurait s'empêcher de rendre ici hommage et d'exprimer une profonde gratitude à celles et ceux dont la générosité a permis la réalisation de ce modeste travail. Nous pensons notamment à l'équipe de la fondation KAF et son président Mgr Flavien MILENGE, aux organisations SIDA Informations Suisse, à l'ACAT-Suisse, Terzo mondo et à beaucoup d'autres qui ont requis l'anonymat sans oublier certaines autorités judiciaires locales de Bukavu et Kamituga dont la contribution est loin d'être négligeable.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

I. Assistance aux victimes de torture¹ dans la ville de KAMITUGA², R.D.CONGO

En toile de fonds de ce programme, nous avons prêté une attention soutenue aux conditions carcérales, aux traitements réservés aux prisonniers dans les différents lieux de détention, ainsi qu'à la manière dont sont gérées les cas de maladie qui peuvent se déclarer au sein des personnes incarcérées.

Pour parvenir à réunir des données fiables en rapport avec ce dernier élément, nous avons demandé et obtenu des responsables des lieux de détention qu'ils nous laissent nous entretenir à huis clos avec les prisonniers, sans témoin. Que ceux d'entre eux qui nous ont laissé tout le loisir d'opérer librement en accédant à cette demande trouvent ici l'expression de la considération que nous portons à leur bonne foi.

Mais dans l'ensemble, l'approche que prône KAF étant d'abord d'établir un climat de collaboration avec les autorités des lieux où opèrent ses activistes, nous avons mené tout notre travail avec succès. C'est dans ce sens que nous avons réalisé le travail ci-dessous détaillé comptant pour le deuxième semestre 2003.

I. 1. VISITE DES AMIGOS ET ASSISTANCE AUX DETENUS

Comme nous le faisons remarquer précédemment, notre travail s'est essentiellement déroulé dans les trois lieux de détention reconnus officiellement dont celui de MERO, celui de l'auditorat militaire et celui dit du bureau 2 bataillon RCD.

I. 1. 1. Au cachot de MERO

Ce cachot, entièrement construit en briques avec des portes métalliques, est vieux et prêt à s'écrouler au moindre tremblement de terre. Ce bâtiment a été construit jadis par la

¹ Au sens de l'art.1 de la Convention de Nations Unies contre la Torture du 10 décembre 1984.

² Voir Carte de la République démocratique du Congo.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

SOMINKI dans le quartier des mineurs souterrains de Kitemba et qui servait à la détention des orpailleurs clandestins de l'or dans les mines de la SOMINKI.

Ce cachot³ est réparti en trois cellules d'une moyenne de 3 mètres sur 4 dont une pour les hommes, une autre pour les femmes et les enfants et un cachot « spécial » pour les détenus dits dangereux. La cellule des hommes n'offre aucun aspect particulier si ce n'est que l'espace est vide à l'exception d'une table en bois de 1m50 de longueur au moins que se disputent les détenus à la tombée de la nuit, chacun voulant éviter le froid glacial du pavement nu offert comme couchette. Aucune couverture, pas de trace même d'un tas d'herbe sèche qui aurait pu atténuer les souffrances nocturnes des prisonniers. Il est un fait admis pourtant que la souffrance incite à la créativité. De quoi donner à penser que les geôliers misent sur ces mauvaises conditions d'hébergement pour faire pression sur le détenu et l'amener, soit à avouer une faute non commise, soit à payer des fortes amendes pour sa mise en liberté. Ce qui constitue une forme de torture collective au sens de l'article 1 de la Convention des Nations Unies contre la torture du 10 décembre 1984.

La cellule des femmes, quant à elle, n'a pas meilleur aspect : Elle présente d'abord la particularité d'être trop sombre, on croirait une cellule souterraine. Mais en réalité, c'est parce qu'elle n'est pourvue d'aucune fenêtre. Pire encore, dès qu'on en franchit le seuil, on est accueilli par une bouffée d'air sale, une odeur nauséabonde et insupportable qui vous monte jusqu'à la gorge. Si on a le courage de résister au dégoût pour tirer au clair ce répugnant mystère, on ne tarde pas, sitôt que les yeux se sont habitués à la pénombre, à distinguer, dans un angle du mur, un petit amoncellement de sable humide. Le comble de l'indignité : c'est là que ces pauvres femmes⁴ sont contraintes de faire leurs petits besoins à une distance de deux mètres de l'endroit où elles étendent leurs pagnes pour se coucher. Et pour rajouter à l'horreur, on retrouve dans la cellule une femme enceinte et deux femmes détenues avec leurs bébés dont un de plus ou moins six mois et un autre de quatorze mois. Elles sont accusées de sorcellerie, une infraction qui n'en est pas une en RDCongo.

³ C'est un lieu de détention qui ne répond pas totalement aux critères d'une prison selon la Charte internationale des droits de l'homme.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Mais sans aller trop vite en besogne, nous préférons présenter succinctement, au cas par cas, les dossiers des détenus trouvés dans cet amigo ainsi que les résultats de notre travail en ces lieux.

1. 1. 1. 1. *Dans la cellule pour femmes*

1. Mme MBILA WA KILONGO :

Cette jeune femme enceinte de 4 mois a passé près d'une semaine au cachot sans jugement. Elle a été arrêtée par commandant NGOY sur plainte de son mari, M. MUKAMBA, qui, tombé malade, avait fait porter la responsabilité de sa maladie à la sorcellerie de son épouse.

Avant d'être enfermée, Mme Mbila affirme avoir subi des tortures de la part des militaires de l'ex-RCD sur ordre du commandant Ngoy. Transférée devant le tribunal coutumier de Kamituga, l'accusée a été condamnée au paiement d'une amende de 10000 francs congolais soit près de 25\$. Son insolvabilité a été à la base de sa maintenance prolongée dans le cachot.

La sorcellerie n'étant pas une infraction reconnue ou réprimée par le Code pénal congolais pour cause notamment des difficultés inhérentes à la preuve, nous avons demandé et obtenu du Procureur de la république sa relaxation.

2. Mme WAKUBENGA MULANGE

Cette quinquagénaire habitant le quartier de KALINGI dans la ville de Kamituga et mariée à M.MBILIZI, a été arrêtée et torturée par des militaires du commandant NGOY, avec sa belle-fille dont il est question ci-haut. Elle était accusée par son fils d'être avec son épouse bien identifiée ci-dessus la source de sa maladie comme sorcières. Elle était aussi condamnée au paiement de 10000 fr. congolais d'amende, l'équivalent de 25 \$ au taux du jour et détenue pour insolvabilité.

⁴ Cfr. Photos des femmes prisonnières en annexe.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Sur notre demande, sa relaxation a été aussi décidée par le Procureur de la république. Elles ont également reçu de nos mains des cachets d'aspirine, don de l'organisation non gouvernementale SIDA INFORMATION SUISSE.

3. Mme SOPHIE WAKUSOMBA :

Cette cultivatrice dont la progéniture s'élève à 7 enfants avait été ramenée à pied du village de MELA, à 70 km de la ville de Kamituga, pour venir purger sa peine dans la prison à Mero avec comme chefs d'inculpation le recel des biens volés et une complicité d'adultère. Elle a été arrêtée le 18 décembre 2003 à MELA sur décision d'un juge coutumier suite à la plainte du dénommé KIBONGE, mari de sa fille. En effet, elle était accusée d'avoir incité d'une part sa fille mariée au vol des biens conjugaux et de les lui apporter pour vente (recel), et d'autre part à se prostituer occasionnellement (la « complicité dans l'adultère »).

Le délai de détention préventive (48 heures) étant largement dépassé sans aucun danger de fuite ni de collusion, nous avons demandé au Procureur de tenir compte de cet élément pour la libérer et de transmettre son dossier devant le juge de jugement au tribunal. Le Procureur a donné une suite favorable à notre requête. Le lendemain, elle a été libérée et son dossier transmis au tribunal.

4. Mme NAKAMENA MUSAFIRI

C'est une jeune cultivatrice de 17ans ramenée à pied de la ville de KITUTU, à près de 45 Km de Kamituga, pour y être écrouée à Mero avec comme motif d'inculpation une récolte frauduleuse de manioc dans le champ d'une voisine. Elle y a passé plus d'une semaine sans avoir été entendue par un magistrat. Ce qui va au-delà du délai réglementaire de détention préventive.

Devant notre requête au Procureur de revoir cette décision très sévère et la violation de droit au recours, il a décidé de lui accorder la liberté provisoire.

5. Mme IBUTWA KIBASUMWE :

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Elle est enceinte et mère de 4 enfants dont le bébé de 14 mois que nous retrouvons en sa compagnie dans sa cellule de prison.

Sur plainte de M. MAZAMBI WASSO, un policier de la collectivité des Wamuzimu à KITUTU, elle a été arrêtée à Kitutu avec Mme Nakamena (dont il est question ci-haut) en date du 15 décembre 2003 pour être acheminée à KAMITUGA deux jours plus tard.

Il lui est reproché d'avoir astucieusement recolté du manioc dans le champ appartenant à la sœur du policier. Faits bénins, peut-être oui, mais pas quand on a contre soi un policier dans ces coins enclavés.

Suite à notre intervention, elle bénéficie comme Mme Nakamena de la libération provisoire du Procureur. Elles ont toutefois été invitées à ne pas s'éloigner de KAMITUGA avant que leur dossier ne connaisse une issue définitive.

6. Mme PONGA SIMON

Elle est mariée à M. MUKUNGUKILWA avec qui elle a eu 5 enfants, et son domicile conjugal est situé à KITUTU où elle s'occupe des travaux de champ. Depuis le vendredi 18 décembre, elle a été mise aux arrêts sur ordre du tribunal coutumier de sa localité partant d'une plainte déposée contre elle par son mari, M.MUKUNGUKILWA, l'accusant d'adultère.

L'adultère étant érigée en infraction par le Code pénal congolais, nous avons limité notre action à demander au procureur le respect de la procédure, notamment l'observance rigoureuse du délai de détention préventive qui doit s'accompagner de la transmission du dossier au tribunal civil.

I. 1. 1. 2. Dans la cellule pour hommes

1. M. MATESO GEORGES

Il est orpailleur d'or, marié à TAKU BUSOGA avec qui ils vivent à GYAMBA , en commune d'Ibanda dans la ville de Bukavu. Cet homme de trente cinq ans comptant 5 enfants avec sa

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

femme est venu chercher en ces lieux le moyen de subsistance pour sa famille en faisant près de 185 Km à pied muni d'une pompe à eau pour les mines souterraines.

Arrivé à Kamituga sur des carrés miniers, Monsieur Georges a passé un contrat avec les propriétaires des mines d'or en vertu duquel il s'engageait à évacuer l'eau encombrante et gênant l'exploitation contre le paiement d'un certain montant. Après plusieurs semaines de non paiement, il a décidé de suspendre son service jusqu'au paiement d'au moins la moitié de la dette. En réaction, les propriétaires des puits d'or ont déposé une plainte chez un OPJ de leurs connaissances qui a décidé d'écrouer GEORGES pour «*destruction méchante*». Cette affaire purement civile ne permet pas une détention préventive ni peine privative de liberté aussi arbitraire que celle-là. Le procureur souscrit à notre demande et décide la relaxation de M.Mateso Georges.

2. M. KIZITO ITESHA

Il est âgé de 27 ans et père de 3 enfants. C'est un habitant de la ville de Kamituga-centre. Il a été arrêté et détenu en prison par l'OPJ MUSHAGALUSA pour une dette de poule envers son frère et *abus de confiance*.

Sur notre requête, le procureur a jugé l'affaire de moins grave nécessité une action publique et la peine privative de liberté. Ainsi sans plus attendre, Mr KIZITO a été admis à recouvrer sa liberté, après un jour de détention.

3. M. MBILIZI WALUMONA

Il est âgé de 30 ans et père de deux enfants. Il est marié à WABABILI avec qui, ils habitent SAWA-SAWA à Kamituga. Au début du mois de décembre, il a blessé involontairement un dénommé BASUBI, puis s'est engagé à réparer son fait en vertu de l'art 258 du code civil congolais livre 3. Mais depuis lors, il tend à se soustraire volontairement à cette obligation délictuelle, ce qui a poussé la victime à venir demander que justice soit faite. L'homme a été arrêté pour abus de confiance et lésions corporelles graves.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Nous avons demandé instamment qu'à l'écoulement du délai de détention préventive son dossier soit transmis au tribunal. Ce qui a été fait.

4. M. MULONDANI KANGENE

Cet ex-employé de la SOMINKI né en 1942 et marié à Sophie MUNJASARA s'est converti en cultivateur pour nourrir ses 6 enfants. Il a été arrêté en date du 20 décembre 2003 sur ordre du juge coutumier lequel lui reprochait d'avoir voulu se soustraire au paiement d'une amende stipulée au terme d'un litige tranché par le tribunal.

Le juge coutumier l'a détenu à MERO sous prétexte que le concerné serait appelé à comparaître devant son tribunal en date du 22 décembre, donc la veille. Ainsi le mandat d'amener qui justifiait sa détention avait expiré la veille sans qu'il ait été convoqué, raison pour laquelle le procureur a consenti à sa libération sur notre demande.

5. M. MASUMBUKO TABARO

A la fin du mois de décembre 2003, un crime inouï défraie la rumeur : Un groupe de jeunes hommes à la tête duquel se trouverait un M. MAMBULI (de nationalité burundaise) auraient arrêté et détenu pendant 4 jours un groupe de femmes accusées de sorcellerie. Les infortunées ont été frappées, torturées de diverses façons et même violées. Des poursuites ont été engagées par le parquet et les auteurs de ces actes ignobles se sont volatilisés dans la nature. Le dénommé TABARO que nous retrouvons à MERO a été cité par l'une des victimes comme appartenant au groupe.

Cet homme venu de Bukavu où il habite le quartier ESSENCE-BIZIMANA en commune d'IBANDA, avec sa femme REGINE MACHOZI et ses 5 enfants, vient de passer une nuit au cachot et crie à qui veut l'entendre son innocence.

Faute de preuves suffisantes quant à son implication dans cette affaire, le procureur a décidé de le relaxer tout en lui signifiant qu'il poursuivra l'enquête et l'a invité à collaborer activement.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

I. 1. 2. Au cachot du bureau II bataillon

A l'entrée des anciens bureaux de la SOMINKI, une corde attachée de part et d'autre de la route indique presque négligemment, dirait-on, que le passage n'est pas libre. Et pas loin de là, assis sous la véranda ou discutant sous un arbre, les policiers et, un peu plus loin, des militaires font mine de ne pas surveiller cette barrière peu remarquable où beaucoup d'imprudents se sont fait prendre.

En fait, ces anciens bâtiments administratifs ont été transformés en campement pour les hommes en armes ainsi qu'en lieux de détention dont celui dit du bureau 2 bataillon ainsi que celui de l'auditorat militaire.

L'amigo du bureau 2 bataillon fait l'objet, au sein de la population civile de KAMITUGA, et notamment de la part des membres de la société civile du lieu, des plus vives critiques. En effet, ce lieu de détention est installé dans un local ayant abrité jadis un laboratoire chimique de la société minière et industrielle du Kivu (SOMINKI). Ce qui laisse supposer, admet-on sans hésiter avec les contestateurs, que ce cadre pourrait être malsain pour la santé des détenus. Comme pour avouer qu'il a conscience de ce que cela peut avoir de scandaleux à la face du monde, l'Officier de Police Judiciaire qui est en poste admet que nous parlions aux détenus à huis clos mais se refuse à ce que nous prenions des photos de ceux-ci dans le local où ils passent la nuit.

Il s'agit en fait d'une salle assez spacieuse de près de 6 à 8 mètres de longueur occupée à son centre par une longue table immobile en béton et à laquelle ses murs, écorchés par endroits, donnent un aspect sinistre que viennent renforcer une quasi absence de lumière et une odeur indéfinissable. Pourtant, l'on peut cette fois se rassurer en voyant, à 2 mètres de la porte d'entrée, une construction de fortune toute en morceaux de tôles qui sert de toilettes.

Ici, c'est un militaire et non un policier qui monte la garde devant l'unique cellule des détenus. En fait, nous n'avons aucune idée sur les critères de détention au bureau 2 mais

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

tout porte à croire que l'endroit n'a pas vocation à héberger des personnes de sexe féminin car apparemment aucune disposition n'est mise en place dans cette logique.

Mais il semble pouvoir être dit que cet amigo est particulièrement mauvais pour les prisonniers, notamment parce que c'est ici que nous en trouvons deux, parmi les cinq qui y sont détenus, qui témoignent avoir subi, au moins une fois, *une bastonnade*. L'un d'entre eux en garde même une blessure à la jambe droite. Ici aussi des cas de fièvre non soignés sont signalés et un autre détenu ayant son domicile à Kamituga se plaint que sa famille ait été empêché de le voir. Autre particularité, *trois des cinq détenus* sont des militaires, et de surcroît appartenant à la garde rapprochée de l'une ou l'autre autorité militaire de la place. Il ne nous a pourtant jamais été dit que le «*bureau 2*» était une prison militaire.

Selon le procureur et l'OPJ en poste, il semble que les personnes détenues dans ce cachot sont des criminels plus ou moins dangereux. Cela ne peut justifier, telle est notre réaction, qu'ils soient soumis à des traitements si peu respectueux de la dignité humaine ni qu'ils soient victimes d'un certain relâchement dans le respect de certains aspects du droit de procédure. Quoi qu'il en soit, nous avons pu les recevoir l'un après l'autre ; voici en substance les éléments recueillis de nos entretiens.

1. M.MAKONJA MANGU

Il a 29 ans, est marié à une certaine MAUWA avec qui il a eu un enfant. Il est entré dans l'armée en 1997 et porte le grade de 1^e sergent. Il fait partie de la garde rapprochée du commandant second du 64^e bataillon de l'ex-RCD.

Dans des circonstances peu clarifiées, il s'est trouvé impliqué dans une affaire de vol survenue dans la cité au lieu de travail d'un commerçant chez qui il prétend avoir été en visite. L'inculpé nie toute implication dans cette affaire.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Le procureur, quant à lui, estime que si le commandant-second a accepté de livrer à la justice l'un de ses *boys* sur plainte d'un civil, c'est dire que le militaire a perdu sa confiance et qu'il pourrait éventuellement avoir commis cette infraction.

Nous faisons remarquer cependant qu'il n'est pas normal que depuis son arrestation en date du 19 décembre, l'accusé n'ait pas été entendu sur procès verbal comme le veut la loi et que toute la procédure se soit limitée à l'audition qui a été faite à l'auditorat.

2. M. RAMAZANI JUSTIN (22ans)

Il est militaire, depuis 1996, et porte le grade de sergent. Comme le précédent, il fait partie de la garde rapprochée du commandant second. Il marié à ATOSHA avec qui il a eu 1 enfant.

Il lui est reproché d'avoir tenté d'assassiner son épouse Atosha avec son arme. Son épouse lui reprochait très souvent son infidélité conjugale. Cela se passe le 19 décembre 2003. A son arrivée au cachot, M. Ramazani a dû subir 10 coups de fouet ; sur ordre de ses supérieurs.

Nous lui donnons donc quelques médicaments contre la fièvre et les douleurs causées par la torture. Nous avons obtenu aussi des assurances que son dossier suivait son cours normal. Nous avons profité aussi pour lui prodiguer quelques conseils. Nous lui avons dit par exemple qu'il avait tout intérêt à apprendre la maîtrise de ses humeurs, pour son bien et pour celui de son entourage.

3. M. TENDA LUPATANO

Lui aussi est un élément de la garde rapprochée du commandant bataillon second. Il porte le grade de caporal et s'est fait arrêter, le 22 décembre sur ordre du commandant TERA. Il était accusé par son épouse pour violences conjugales et d'autres mauvais traitements qu'il lui fait subir à la maison.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Au lendemain de son arrestation , son dossier venait d'être transmis au parquet et suivait donc un cours normal.

4. M.RIZIKI BARABARA PADJO

Cet homme est né en 1967 et marié WABIWA avec qui il a eu 2 enfants habite KELE d'où il part chaque matin en direction des mines pour exercer le creusage du métal jaune qui est son activité principale.

Il était détenu au cachot depuis le 2 décembre 2003 comme présumé co-auteur de l'assassinat la sentinelle du Collège TANGILA au matin du 2 décembre 2003. Cet assassinat a déclenché la colère des élèves de la ville qui a abouti à la destruction de certains lieux publics comme la prison de Katunga.

Sa détention préventive présente certaines irrégularités dont notamment: vingt jours de détention préventive suffisent pour établir sa culpabilité ou son innocence. En outre, l'intéressé a subi des traitements inhumains et dégradants, notamment une bastonnade qui a laissé une plaie encore fraîche sur sa jambe gauche. Il affirme aussi n'avoir jamais été entendu sur Procès -Verbal comme le demande le Code de procédure pénale.

Nous avons donc plaidé en sa faveur auprès du Procureur en soulevant toutes ces irrégularités qui entachent son dossier. Le procureur nous a démontré que le dossier est extrêmement sensible car il est suivi de près aussi bien par la population que par l'autorité militaire. Le pouvoir public est sur la trace des autres membres présumés membres de la bande criminelle.

Nous obtenons toutefois la transmission de son dossier au tribunal et l'engagement qu'il sera désormais traité en toute dignité et dans le respect des droits de la défense. Nous lui laissons également quelques médicaments pour calmer les douleurs dont il se plaint. Nous menons également des démarches auprès d'un établissement sanitaire de la place pour qu'il ait accès à des soins. A présent, nous suivons attentivement son dossier.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

5. M. LUKIGE BWAMUNTU

Un ex-employé de la SOMINKI, père d'une famille nombreuse (9 enfants), habitant KELE et marié à Mme BIKO BUSSIA se trouve depuis deux jours au cachot pour enlèvement d'une fillette que son frère avait dans des rapports extra-conjugaux. Conformément à la tradition, le passage de l'enfant de la famille de sa mère vers celle de son père ne peut se faire qu'après remise de cadeaux par le géniteur à la mère de l'enfant. C'est à cette obligation que notre homme a voulu soustraire son frère en organisant l'enlèvement de l'enfant. Ce que sachant, l'OPJ s'est saisi d'office en arrêtant le concerné. Ce qui constitue une arrestation arbitraire. Il dénonce d'avoir été empêché de tout contact entre lui et sa famille. Le soir de notre passage devait voir s'écouler pour lui les 48 heures de détention préventive. Nous obtenons donc la promesse qu'à cet instant il soit mis en liberté et son dossier transmis au tribunal.

I. 1. 3. Au cachot de l'auditorat militaire

Une salle d'une superficie de 5m sur 4 , ***mais vide toutes les fois qu'elle a été visitée.***

Cette situation est curieuse. En effet, toute la ville de Kamituga est unanime que beaucoup de militaires qui sèment la terreur et la mort dans la population devraient y être hébergés. Le crime commis le jeudi 18 décembre 2003, par un soldat nommé OLIVIER de l'ex-RCD est assez parlant. M. ROBERT (une vingtaine d'années), vendeur de saucisses bien connu dans le quartier de Kitemba et Mero a été abattu à bout portant par ce militaire pendant que M. ELONGO KAYUMBA (né en 1966), marié, père de deux enfants, habitant le quartier DELEGUE et orpailleur s'en sortait avec des côtes transpercées par les balles. La scène macabre a eu lieu dans le quartier CHANDA de Kamituga. Cet assassinat consommé et la tentative de meurtre sont dus au fait que le morceau de saucisse que Robert vendait au militaire était considéré par le soldat comme une contre-prestation lésionnaire et un signe de mépris. Résultats: un jeune homme, ROBERT, la cervelle étalée dans la rue, n'a pu survivre. Du côté de la justice militaire, aucune réaction. Vive l'impunité!

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Ce cas est le plus récent et le plus connu mais pas isolé. Toute la population de KAMITUGA se plaint du comportement des militaires de tous bords: Ceux des MAI-MAI du commandant ALUNDA ou les hommes du 64^e bataillon RCD commandé par ANDRE. Aucun d'entre eux ne ménage la population civile la nuit comme le jour.

Alors, qu'on nous présente avec ça un cachot militaire vide, c'est tout simplement la preuve que l'impunité règne au milieu des hommes en armes.

I. 2. LA SITUATION DES FEMMES VIOLEES

Il est vrai que la ville de KAMITUGA a, tout au courant de ces dernières années, présenté la figure d'un perpétuel champ de bataille, ce qui n'a pas manqué d'en faire le théâtre d'atrocités de tous genres. Au nombre des crimes qui ont endeuillé KAMITUGA et les localités périphériques, il en existe un, le plus complet parce qu'il touche l'âme et le corps : **le viol.**

Chose peu commune, il faut l'admettre, les actes de viol, généralement commis par les militaires et les hommes en armes sont devenus ici, par un fait de contagion très dangereux, faits de criminels civils. C'est l'effroyable vérité que nous révélera l'enquête que nous mènerons pendant deux jours, aux côtés du Procureur, dans le quartier de KITEMBA, au mois de décembre 2003.

Par ailleurs, il est inquiétant de constater que les victimes de viol ne jouissent pas d'une assistance médicale ou psychosociale suffisante de la part des ONGs. Les cas relevés sont éparpillés dans la ville et dans les milieux environnants oubliés de tous. Pourtant les conséquences de viols, apparentes ou cachées, avérés ou potentiels, ne sont pas négligeables. En effet, il est fort à craindre à juste titre que les cas fréquents de viol n'aient été une cause majeure dans la propagation du VIH-SIDA et d'autres IST.

Les viols ont généralement lieu durant les travaux champêtres et au cours du sentiers qui y mènent. En effet, plus de 90% de cas de viols que nous avons relevés ont pour auteurs les

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

INTERAHAMWE qui pullulent dans la forêt environnante, exactement le milieu où les femmes ont leurs cultures. Bon nombre d'entre elles affirment avoir subi une violence sexuelle dans les champs (14 sur 33, soit 42%) et d'autres dans les cachettes forestières où elles allaient chercher un abri (11 sur 33, soit 33%) contre les envahisseurs Rwandais et leurs collaborateurs du RCD. Il en découle que les femmes ont désormais peur d'aller au champs. Par conséquent les produits agricoles deviennent trop cher et pas à la portée de toutes les bourses.

Par ailleurs, les victimes de viols sont souvent objets de discrimination notamment, et c'est le plus dramatique, de la part de leurs propres époux/fiancés/ concubins/partenaires. Des ménages / partenariats sont brisés irrémédiablement, des femmes abandonnées avec en main une abondante progéniture, des dignités en lambeaux, et croulant sous le poids de l'humiliation, des avortements provoqués illégalement et dans la discrétion absolue sont devenues innombrables.

Le cas des victimes des actes de contraintes sexuelles est d'autant plus désespérant qu'à ce jour, aucun programme systématique et planifié à long terme n'ait été lancé dans la ville de Kamituga pour leur venir en aide. La fondation KAF voudrait y contribuer mais faute des moyens, elle se limite pour l'instant à la dénonciation et à l'assistance judiciaire et juridique.

121. Victimes de viol dans les champs

Comme déjà dit dans ce rapport, à KAMITUGA, comme dans tout le territoire de MWENGA, les travaux d'entretien permanent de champ sont essentiellement réservés aux femmes. Malheureusement avec le déboisement systématique, l'exploitation minières des forêts environnantes de la ville poussent les habitants de la ville de Kamituga à la recherche des sols plus fertiles pousse de plus en plus les cultivatrices à s'enfoncer plus loin dans la forêt, des fois à des dizaines de kilomètres de la Ville. Cet état de choses aura été le plus important facteur de risque à la suite duquel les infortunées sont tombées entre les mains

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

des violeurs. Les 8 cas exposés ci-après comme faisant partie de cette rubrique ont été pris dans un groupe de 14 cas similaires relevés depuis 2002.

1.Mme KABUKA

Elle est âgée de 46 ans et est mariée à MUNYENGO avec qui elle a eu 7 enfants. Au mois d'août 2003, elle quitte le village de MELA (situé à 75 kms au Sud de la ville de Kamituga) où elle est domiciliée et prend la direction des champs. Là elle tombe sur une bande de combattants INTERAHAMWE qui la violent. Jusqu'à ce jour, elle n'a eu que des soins assez sommaires de la part de la Croix rouge nationale. Nous avons quant à nous dénoncé son cas au Procureur pour ouverture d'une information judiciaire.

2. Mme MAZAMBI

Cette mère de 6 enfants, âgée de 46 ans, est l'épouse de M. KARIABO habitant KAKEME. En septembre 2003, elle est victime de viol dans les champs par les INTERAHAMWE. Son époux refuse de supporter la cohabitation et l'abandonne. Elle est en proie aux traumatismes psychologiques, souffre physiquement des effets du viol car n'ayant jamais joui d'une assistance médicale et doit, en dépit de tout cela, assurer la survie de ses enfants.

3.Mme ADOLPHINE

Epouse de KYANGA, elle a 44ans, est mère de 7 enfants et habite MELA. En octobre 2003, elle tombe, dans son champ, entre les mains des INTERAHAMWE qui la violent. Par suite de cette mésaventure, son mari l'abandonne avec toute leur progéniture. Elle souffre physiquement des conséquences de ce viol mais jusqu'à ce jour, elle n'a bénéficié d'aucun soin.

4.Mme NYABASUBI

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Agée de 40 ans, mariée à KASILU, et mère de 6 enfants, elle habite le village des BASIMBI à 70 kms au Sud de Kamituga. Un groupe des miliciens Rwandais INTERAHAMWE la violent en octobre 2003 dans son champ. Ce qui a pour conséquence de déclencher des faiblesses physiques qui vont la faire souffrir longtemps faute de soins médicaux.

5. Mme MPOKOP

Veuve de KITAMBALA, elle est âgée de 44 ans et habite BAKEME. Les travaux de champs constituent la seule source de survie pour ses 3 orphelins. En octobre 2003, elle aussi tombe entre les mains des INTERAHAMWE alors qu'elle se rend aux champs. Ils la violent et l'abandonnent à ses souffrances. Les traumatismes dus à ce viol font que pendant longtemps, elle ne peut plus se risquer en dehors du village pour aller chercher de quoi nourrir ses enfants. Ceux-ci, exposés à mourir de faim ne doivent leur survie qu'à la charité de la communauté. Mais leur mère n'obtient aucun soin alors que sa santé est inquiétante.

6. Mme FAIDA

C'est encore une jeune femme de 16 ans n'ayant donné qu'un enfant à son mari BITUPANA. En octobre 2003, les INTERAHAMWE la trouvent dans son champ, non loin de MELA où elle habite et la violent : Un jeune ménage brisé, une adolescente déjà divorcée. Nous estimons qu'au-delà de l'assistance médicale et psychologique, le cas FAIDA requiert une assistance sociale impliquant sa réintégration dans les structures scolaires.

7. Mme NYAMULONGE

C'est une sexagénaire habitant MELA, mère de 8 enfants, mariée à Monsieur NKULA. En octobre 2003, les INTERAHAMWE qui la surprennent dans les champs n'ont aucune considération pour son âge avancé et la violent non sans vergogne. Elle en sort humiliée, physiquement anéantie et n'obtient pourtant aucune assistance. Son cas appelle une urgente prise en charge.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

8. Mme NYAWIMANA

Elle aussi habite MELA avec son époux MUTIKI et leurs 7 enfants. Au mois d'octobre, cette femme de 44 ans est surprise dans les champs par les INTERAHAMWE qui la violent. Son mari semble comprendre tant bien que mal la situation et continue à la garder. Mais sa souffrance physique est grande et l'infortuné époux n'a pas les moyens nécessaires pour faire face à la situation. Jusqu'à ce jour la femme n'a bénéficié d'aucune assistance médicale ou psychosociale.

1. 2. 2. Viols à l'occasion d'attaques nocturnes à domicile

Une autre série qui prend racine dans les années 2000-2001 est celle de viols commis à l'occasion d'attaques à domicile des bandes armées qui, après avoir pillé, tuent les hommes et violent les femmes. Des femmes violées dans ces conditions, nous en avons relevé exactement 8 dont les 3 détaillées ci-après car étant celles de l'année 2003. Les 5 autres ont été répertoriées pour les années 2001 et 2002. Les suivantes ont été prises lors de l'attaque en octobre 2003 du village de KAKOLO, à 60 kms au sud de la ville de Kamituga.

1. Mme FURAHA

Elle est âgée de 36 ans et mariée à M. YELA avec qui elle a 6 enfants. Lors de l'attaque du village, elle a le malheur d'être retirée de sa cachette et d'être violée par les INTERAHAMWE. Par la suite, son époux refuse de poursuivre une « humiliante » cohabitation et l'abandonne seule avec ses 6 enfants à nourrir.

2. Mme NYAROKI

A 30 ans, elle en était à sa quatrième naissance le jour où les INTERAHAMWE ont pris d'assaut le village de KAKOLO. Un cruel destin a voulu qu'elle compte au nombre des femmes violées ce jour là et qu'elle tombe enceinte. Depuis, elle porte en elle le fruit de cette douloureuse conception.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

3. Mme TAMWITUNDA

Même mésaventure, même résultat indésirable : Cette femme âgée de 44 ans et mariée à un certain ASSANI doit porter par suite du viol dont elle a été victime une grossesse, un septième enfant à naître au-delà des 6 qu'elle a eu avec son mari.

I. 2. 3. Viols imputés aux civils: une dangereuse contagion

A KAMITUGA, en cette fin d'année 2003, les activistes de KAF tombent en plein dans une affaire horrible qui a fait près de 5 victimes, au nombre desquelles une vieille femme de 62 ans retrouvée à l'hôpital général.

Le crime a comme auteurs un groupe de jeunes messieurs habitant MERO et KITEMBA, parmi lesquels sont cités Mrs KAMU BABUNGA, ITU KAMIZI, ITULAMYA . avec à leur tête, un dénommé MAMBULI, burundais d'origine, accompagné de son jeune frère.

Les victimes, toutes des femmes, ont été, en date du 15 décembre 2003 arrêtées par le groupe de MAMBULI (un ressortissant burundais), pour être détenues pendant quatre jours au domicile de ce dernier parce qu'accusées de sorcellerie. Ces cinq femmes âgées respectivement de 62, 41, 36, 32 et une fillette de 14 ans ont été pendant tout le temps de leur détention, soumises aux actes de barbarie de tous genres dont le viol, les actes d'ordre sexuel dont l'intromission des torches dans les organes génitaux, des coups violents, notamment sur la tête, les bains froids, l'exposition de la nudité, et autres actes indescriptibles.

Deux de ces victimes ont été internées à l'hôpital général et le médecin directeur dudit hôpital a, au moment de l'enquête, confirmé le viol et les autres traitements dont les traces physiques étaient observables. KAF a dénoncé ces actes barbares auprès des autorités. En réaction, le Procureur a ouvert une enquête pénale. Nous avons aussi obtenu du Procureur l'engagement de poursuivre l'affaire jusqu'au bout et que les auteurs de cette barbarie, qui seront traduits en justice pour un premier jugement.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Il ne fait aucun doute que ce rapport qui se veut tout au plus synthétique et indicatif ouvre tout de même la voie à des perspectives en vue d'une efficacité dans l'action et surtout en vue d'une amélioration des conditions d'existence des populations de KAMITUGA, tant en liberté qu'en détention.

Déjà sur le plan d'ensemble, l'on peut retenir que la persistance des violations des droits de l'homme dans cette cité trouve sa première justification dans le contexte politique global de la R.D.CONGO avec évidemment des effets spécifiques liés notamment à l'enclavement de la cité, à la promiscuité des bandes incontrôlées dont les fameux INTERAHAMWE qui sont toujours à l'affût dans les sous bois aux alentours, ainsi qu'à l'extrême pauvreté des habitants privés, à cause de la guerre, de leurs principales sources de revenus (fermeture brutale de la SOMINKI et sans aucune mesure sociale d'accompagnement).

En effet, en cette fin d'année 2003, le paysage tant politique, administratif que militaire de la cité minière de KAMITUGA laisse à désirer. Sur le plan politique, la cité est isolée, et pour cause les « importants » marchandages qui se déroulent tant à KINSHASA(capitale du pays) qu'à BUKAVU(chef-lieu de la province du SUD-KIVU) mobilisent toute l'attention des dirigeants en quête de positionnements, ce qui a pour conséquence de reléguer aux oubliettes les contrées rurales. Ainsi, les irrégularités politico-administratives, les différentes manifestations de l'arbitraire du pouvoir auront beau être dénoncées, aucune autorité, tant au plan provincial que national, ne semble disposée à capter ce lointain son de cloche : «Il y a plus urgent à faire ». Entre temps des personnes perdent leur dignité, leur honneur, leurs biens et même leurs vies.

Tenez: En ce moment où nous nous trouvons à KAMITUGA, aucune autorité administrative n'est en poste : l'administrateur du territoire de MWENGA ainsi que l'administrateur du territoire dit « résident » à KAMITUGA sont tous à BUKAVU. Les services étatiques dont on ne sait pas dire qu'ils rendent encore compte à la hiérarchie au niveau provincial règnent en maître et se manifestent par une infinité de taxes à l'aéroport et au marché de la cité. Seuls

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

les militaires semblent se rappeler qu'il existe une autorité provinciale, mais qu'est-ce que ça peut bien changer du moment qu'ils ne sont pas payés et qu'ils se considèrent comme devant vivre en rançonnant la population ? Comme pour donner raison à ce penseur congolais qui déclarait à juste titre qu' «**un militaire impayé est un danger public parce qu'il se paye avec son arme**». La charge pour les habitants en est encore plus alourdie parce que, comme nous le disions en introduisant ce travail, le double commandement militaire ne facilite pas les choses.

KAF voudrait contribuer à mettre un terme au martyr des détenus de la cité de KAMITUGA, notamment avec un programme de désinfection des amigosses et un programme de soins gratuits en leur faveur en partenariat avec des établissements sanitaires de la place, mais tout ceci demande des moyens qui vont au-delà de nos ressources. Il pourrait aussi être planifié un programme d'équipement des cachots en couvertures et couchettes de fortune, en attendant de pouvoir réfléchir sur l'alimentation de ceux qui viennent des localités plus éloignées.

Toutefois, la tâche est très lourde et nécessite la participation des autres acteurs publics, privés et civils. C'est pour quoi, nous recommandation:

Au gouvernement de transition de la RDC et à la MONUC:

- d'accorder une attention particulière aux conditions de vie des militaires congolais. Beaucoup d'entre eux vivent dans des conditions inhumaines telles qu'il pourrait être invoqué l'état de nécessité pour justifier les exactions dont ils se rendent coupables.
- De prendre des mesures appropriées pour l'intégration dans l'armée ou la démobilisation des ex-combattants MAI-MAI ou ex-RCD . Bien plus inquiétante est la situation dans laquelle l'ordre de quitter la forêt a été donné. La population et KAF se demandent "Qui a organisé leur cantonnement ? Qui est chargé de leur *logement et de leur assurer le minimum d'existence*? A présent, les militaires MAI-MAI occupent certaines salles de

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

*cours de l'Institut Facultaire Agronomique de Développement (IFAD/ Kamituga)
institution supérieure de Kamituga) ?*

- Sur le plan judiciaire, de multiplier le nombre des magistrats dans le pays et des tribunaux de grande instance et de paix. Cela permettrait d'augmenter l'appareil judiciaire du ressort aussi vaste que le territoire de MWENGA et Shabunda (36 000 km²) sous la responsabilité d'un seul magistrat (du parquet) aussi impayé que ses collègues, et donc sans le moindre moyen de déplacement, équivaut à laisser le champ libre à l'impunité et à encourager la prolifération des « justices » parallèles.
- De promouvoir la poursuite et le jugement des tous auteurs des actes de contraintes sexuelles dont les femmes sont victimes depuis le début de la guerre en RDC.
- De promouvoir la réhabilitation des infrastructures judiciaires (palais des justice et prisons) et leur équipement pour permettre à la RDC de remplir ses obligations nationales et internationales avec une justice respectueuse de la dignité humaine dont l'abandon de la totale de la torture et des viols systématiques des femmes.
- De tout faire pour accélérer le retour des anciens miliciens rwandais INTERAHAMWE impliqués dans le génocide rwandais de 1994 et qui continuent à terroriser la population congolaise de Kamituga.
- De réhabiliter les routes nationales et de dessertes agricoles pour permettre le désenclavement des territoires ruraux, le démarrage de la production et l'écoulement facile de la production nationale.
- De développer des assurances sociales (maladie et vieillesse) pour tous les citoyens en vue de renforcer la sécurité dans le pays et la réconciliation.

Aux ONGS nationales et internationales:

- De contribuer à la lutte contre la torture sous toutes ses formes en RDC en général et de se à KAMITUGA en particulier. De nombreux justiciables Congolais n'ont jamais affronté un tribunal assistés par un avocat alors que des avocats sont nombreux dans de grandes villes pour les riches. Quelle justice à deux vitesses!

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

- Que les antennes soient ouvertes dans des territoires ruraux pour participer au soulagement de la misère de la population et à la réconciliation nationale.
- Que les querelles et luttes de pouvoir entre les leaders des ONGs parlant tous au nom de la société civile cessent au profit de la population pour laquelle des sommes colossales sont demandées et obtenues.
- Que le tourisme humanitaire et de développement cesse pour la promotion d'un développement endogène et durable.
- Que les efforts de tous soient orientés pour lutter contre des crimes inacceptables de torture et de viols dans la république qui sont une voie d'extermination de notre peuple et de l'humiliation des victimes.
- De participer et collaborer aux efforts du gouvernement dans la réhabilitation de la justice, des infrastructures publiques (routes, camps militaires, palais de justice, prisons, écoles, hôpitaux, etc) au lieu de se comporter comme des opposants éternels ou "espions" des ennemis de la démocratie et de la promotion de la dignité des droits de l'homme au Congo-Kinshasa.

En définitive, il sied de rappeler que KAF travaille déjà sur un projet concret dans sens avec les avocats acquis à la cause des victimes de la torture qu'il défend. Ces efforts modestes sans soutien significatif des autres acteurs civils, publics et privés risquent cependant de rester lettre morte et sans grand impact.

Sur le chapitre de la dignité humaine, nous ne reviendrons jamais assez sur la précarité des conditions carcérales dans la cité. Même en prison, l'homme garde le droit à un traitement qui tienne compte de son humanité. Les détenus qui passent des nuits froides sur les pavements glacés des cellules tant à MERO qu'au « bureau 2 » et au cachot du bataillon méritent un meilleur traitement. Notre souhait le plus vif est qu'il soit mis fin au plus vite à cet état des choses.

Nous estimons enfin que l'un des meilleurs moyens de lutte les violations de droits de l'homme à KAMITUGA est l'organisation d'un contre- pouvoir qui, à côté des communautés religieuses, s'érige en interlocuteur valable et incontournable en face des pouvoirs tant

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

administratifs, judiciaires que militaires. Partout ailleurs au Congo-Kinshasa, ce rôle est joué avec un succès mitigé par la société civile. Mais à KAMITUGA, une société civile née dans les remous paraît non viable car abandonnée à elle-même. On y trouve réunies quelques associations locales mal structurées et 7 communautés religieuses, mais ce chiffre n'est destiné qu'aux statistiques: Le bureau de coordination de la société civile de KAMITUGA n'a même pas une adresse dans la ville et ses membres, du reste éparpillés, ne se réunissent que fort irrégulièrement dans les salles de classe. Les organisations qui composent cette société civile sont elles-mêmes, à quelques exceptions près, sans adresse fixe. Pourtant, il ne fait point de doute que les habitants de la ville ont besoin d'une structure civile indépendante et forte qui canalise leurs revendications. Si l'on veut que ce rôle soit joué par la société civile du lieu, il faudrait la doter d'un minimum de moyens matériels (un bureau, une machine à écrire) et surtout initier en faveur de ses membres des sessions pour le renforcement des capacités (Stratégies de lobbying, encadrement des masses populaires, maîtrise des instruments juridiques internationaux protégeant les droits de l'homme, etc.). La fondation KAF seule ne peut supporter tout le poids de cette population tant meurtrie.

Nous ne pouvons en définitive manquer de remercier au nom des bénéficiaires du programme détaillé dans ce rapport, tous ces bienfaiteurs lointains qui, au nom de la communauté universelle des hommes, ont permis par leur générosité la réalisation de ce travail. Nous souhaitons que leur geste inspire des tout aussi bénéfiques marques de solidarités afin qu'un jour la gaieté revienne sur la ville minière de KAMITUGA tant endeuillée.

ANNEXES

- 1. Les femmes détenues dans les prisons de la ville de Kamituga*
- 2. Les femmes violées à l'hôpital général de Kamituga*

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

3. Les hommes prisonniers en détention à Kamituga.

Annexe 1. Les femmes détenues dans les prisons de la ville de Kamituga, Congo-Kinshasa

«Prison" de Mero et ses détenus décembre 2003

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

§'poqw4 *Les hommes prisonniers en détention à Kamituga., Les hommes prisonniers en détention à Kamituga.*

Annexe 2 : *Les femmes violées à l'hôpital général de Kamituga* , décembre 2003

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Annexe 3 : Les hommes prisonniers en détention à Kamituga. "Prison" de Katunga et quelques locataires en décembre 2003

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo
Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse
katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos

F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,

République Démocratique du Congo

Bureau International: P.O. Box 882, CH- 1701 Fribourg, Suisse

katalikofoundation@yahoo.com, Wanyenga@bluewin.ch, lau_kass@yahoo.fr